

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 26 septembre 2013

Le Lieutenant Patrick L'OGNONEC, nouveau Commandant de la Gendarmerie de Mordelles échange avec les membres du Conseil Municipal.

1) Rapport d'activités 2012 du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités du CIAS 2012 présenté par Madame VERDAN, Adjointe aux Affaires Sociales et déléguée de la Commune auprès du CIAS.

Ce rapport est consultable en Mairie et sur le site du CIAS à l'adresse : www.cias-ouest-rennes.fr

2) Rentrée scolaire 2013/2014 - crédits supplémentaires alloués aux écoles

Madame DEMAY, Adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif de 2013 des crédits ont été alloués pour les écoles. Lors de ce vote, il avait été décidé d'inscrire des crédits au titre des fournitures scolaires pour une prévision de 40 enfants supplémentaires dans les écoles soit $32.15 \text{ €} \times 40 = 1\,286 \text{ €}$ afin de tenir compte des effectifs de la rentrée de septembre 2013.

Suite à la rentrée, Madame DEMAY informe le Conseil Municipal :

- de l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'Ecole Maternelle Pierre Leroux,
- d'une augmentation de 46 élèves supplémentaires sur l'ensemble des écoles.

Au vu des chiffres de la rentrée, il est nécessaire de voter des crédits pour 6 élèves au titre des fournitures scolaires et des crédits pour l'ouverture de la classe à l'Ecole Maternelle Pierre Leroux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote des crédits supplémentaires suivants :

* **Fournitures scolaires :**

$$32.15 \text{ €} \times 6 = 192.90 \text{ €}$$

* **Fournitures scolaires : matériel pédagogique**

Ouverture de la classe à l'Ecole Maternelle Publique

$$367.14 \text{ €} \times 1 = 367.14 \text{ €}$$

Soit un total de **560.04 €** au titre des fournitures scolaires (Article : 6067).

3) Budget principal - décision modificative n° 1

Monsieur ETHORE, Adjoint aux Finances, informe que suite à quelques changements intervenus depuis le vote du Budget Primitif, certains crédits budgétaires prévus sont insuffisants et qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative.

Suite à l'ouverture d'une classe à l'Ecole Maternelle Pierre Leroux et à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés sur les groupes scolaires, il convient de réajuster les crédits alloués pour les fournitures scolaires.

Par ailleurs, une seule concession restant disponible dans le columbarium, il est nécessaire de prévoir l'achat d'un module supplémentaire.

Enfin, un agent ayant des compétences en menuiserie a été recruté depuis le mois de juillet au service technique. Du matériel spécifique doit être acheté afin de lui permettre de travailler dans les meilleures conditions.

Toutes ces dépenses seront équilibrées, au budget, par un réajustement des recettes prévues au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et dont on connaît aujourd'hui la somme allouée pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement						
Article	Opération	Fonction	Service	Intitulé	Dépenses	Recettes
6067		211	111	Fournitures scolaires	+ 463,59	
6067		212	112	Fournitures scolaires	+ 96,45	
74121		01	02	Dotation de solidarité rurale		+ 9 860,04
023		01	02	Virement à la section d'investissement	+ 9 300,00	
					+ 9 860,04	+ 9 860,04
Section d'investissement						
Article	Opération	Fonction	Service	Intitulé	Dépenses	Recettes
021		01	02	Virement de la section de fonctionnement		+ 9 300,00
21316	10001	026	53	Équipements du cimetière	+ 7 100,00	
2158	20013	020	9226	Autres installations, matériel et outillages techniques	+ 2 200,00	
					+ 9 300,00	+ 9 300,00

4) Indemnité de gardiennage de l'Eglise 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église en 2013 à 474,22 € (le gardien résidant dans la Commune où se trouve l'église).

5) Transport scolaire - délégation de compétence du Conseil Général à la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission permanente du Conseil Général, lors de sa session du 22 juillet 2013, a donné son accord pour la signature d'une convention de délégation de compétence aux organisateurs secondaires pour l'organisation d'un service de transport scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre le Conseil Général et la Commune pour organiser un service public de transport d'élèves destiné à la desserte des écoles primaires de la Commune.

6) Rétrocession des voies du lotissement "Le Pavail" - parcelle AT n° 310

Monsieur Bernard ETHORE, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle les délibérations du Conseil Municipal du 6 décembre 2012 et du 28 mars 2013 autorisant la rétrocession des voies et des espaces verts du lotissement "Le Pavail" à la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer la parcelle cadastrée section AT n° 310 de 12 m² du lotissement "Le Pavail" à la rétrocession à titre gratuit au profit de la Commune.

7) Contrat d'assurance des risques statutaires – avenants aux contrats

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a souscrit à un contrat d'assurance pour les risques statutaires en matière de personnel. Ce contrat permet de couvrir, pour partie, les coûts liés au maintien de la rémunération aux agents en arrêt de travail, conformément au statut des agents de la Fonction Publique Territoriale. Le contrat d'assurance des risques statutaires en cours actuellement a été souscrit suite à la délibération n° 2010/0610/101 du 6 octobre 2010, pour une durée de cinq ans, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Maire informe que la Loi portant réforme des retraites fixe notamment le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à une pension retraite de 60 à 62 ans, ce qui entraîne un allongement de la durée de couverture des agents.

L'assureur a informé la Commune que l'impact de l'allongement de la durée des indemnités des arrêts de travail impose un complément de cotisation. L'augmentation du taux sera de 4 % pour les années 2014 et 2015, sans modification des garanties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les avenants aux conditions suivantes :

Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la CNRACL : taux fixé à 5.38 %,

Agents Titulaires ou Stagiaires et Agents Non-Titulaires affiliés à l'IRCANTEC : taux fixé à 1.09 %.

8) Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) - avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 novembre 2001, la Commune de Bréal-sous-Montfort a souscrit un contrat de prévoyance collective – maintien de salaire pour le personnel communal. Le dernier avenant au contrat, signé suite à la délibération du Conseil Municipal du 8 septembre 2011, modifiait le taux de cotisations de 2.02 % à 2.16 %.

Ce contrat donne la possibilité aux agents qui le souhaitent d'adhérer au contrat collectif et de bénéficier d'une garantie de rémunération en cas d'arrêt de travail. La cotisation salariale est prélevée directement sur le salaire des agents.

La Loi portant réforme des retraites impacte directement les garanties de prévoyance maintien de salaires qu'offrent la MNT. Cette dernière doit faire face à un allongement des périodes d'indemnisation des agents en arrêt de travail suite au recul de l'âge d'ouverture des droits à pension de retraite, à une augmentation des rentes au titre de l'invalidité et à une augmentation de la fréquence des arrêts de travail.

Afin pouvoir maintenir les garanties prévues au contrat, la MNT propose une augmentation des cotisations de 2.16 % à 2.33 % à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant portant augmentation du taux de cotisations et autorise M. le Maire à le signer.

INFORMATION

Madame DEMAY donne au Conseil Municipal une information sur :

- le bilan de la rentrée scolaire 2013/2014,
- le fonctionnement de l'Office de Tourisme et "La Porte des Secrets",
- la mise en place de la tarification incitative des déchets ménagers.

Affiché le 27 septembre 2013

Le Maire,

J. DURAND